

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 FEVRIER 2012

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre – Président ;
Mme F. PIGOLET, M. M. BASTIN, Mmes A. MASSON, C. HERMAL,
E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
MM. Ch. AUBECQ, J. DELSTANCHE, Mme N. DEMORTIER, MM. A.
DEMEZ, J-P. HANNON, Mmes P. NEWMAN, A-M. BACCUS, MM. B.
THOREAU, M. DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R.
WILLEMS, P. BRASSEUR, Mme J. WEETS, MM. M. NASSIRI, Fr.
VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE, Mme M.
VANDERKELEN, Ch. MOREAU, Y. CALBERT, Conseillers
communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal f.f.

Sont excusés : MM. R.GILLARD, F. QUIBUS Echevins,
Mme A. HALLET, Mme F. VAN LIERDE, Conseillères communales.

- - - - -

Monsieur Charles MICHEL, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre,
en séance publique, à dix-neuf heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance
du 24 janvier 2012 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept
jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. Divers

1. Asbl Wavre Centre-Ville remplacement de Mme Géraldine MARTIN,
représentante Ecolo, désignation de M. Christophe LEJEUNE au sein du
Conseil d'Administration et du bureau de ladite asbl.

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Arrêté de Mme la Gouverneure, en date du 6 janvier 2012, approuvant la
délibération du Conseil communal du 21 juin 2011 arrêtant les comptes de la
zone de Police locale de Wavre pour l'exercice 2010.
2. Arrêté du Collège provincial, en date du 12 janvier 2012, approuvant la
délibération du Conseil communal du 22 novembre 2011 arrêtant les comptes
de la Régie de l'Eau pour l'exercice 2010.
3. Annulation par le Service public de Wallonie, en date du 27 janvier 2012, de la
modification budgétaire n°2 de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise de

Saint Martin à Limal, arrêté par son conseil de Fabrique en date du 5 octobre 2011 et pour laquelle le Conseil communal de Wavre s'est prononcé favorablement en date du 20 décembre 2011.

4. Arrêté de Mme la Gouverneure, en date du 31 janvier 2012, approuvant la délibération du Conseil communal du 20 décembre 2011 adoptant le budget de la zone de Police locale de Wavre pour l'exercice 2012.
5. Approbation par Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 2 février 2012, de la délibération du Conseil communal du 20 décembre 2011 relative à l'octroi d'une subvention à l'asbl GEOMOUN.
6. Arrêté du Collège provincial, en date du 2 février 2012, approuvant la délibération du Conseil communal du 20 décembre 2011 fixant le nouveau cadre du personnel communal.
7. Approbation par Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 7 février 2012, de la délibération du Conseil communal du 20 décembre 2011 relative à l'octroi d'une subvention à diverses associations.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1. Remise de distinctions honorifiques.

M. le Bourgmestre procède à la remise de distinctions honorifiques.

- - - - -

S.P.2. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph – Budget pour l'exercice 2011 – Deuxième demande de modification du service extraordinaire – Avis.

Adopté par vingt-six voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

Par 26 voix pour et 1 abstention

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur la délibération de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph portant deuxième demande de modifications de son budget pour l'exercice 2011;

Article 2. – Ce document, accompagné de six expéditions de la présente décision, sera transmise au Collège communal de la Ville d'Ottignies.

M. B. THOREAU, Conseiller communal, directement intéressé,
quitte la salle du Conseil communal.

S.P.3. Finances communales – Contrôles des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2011 – Association des Commerçants de Wavre.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'Association des commerçants de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2011

M. B. THOREAU, Conseiller communal, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil communal.

Mmes N. DEMORTIER, A-M BACCUS et Y. CALBERT, Conseillères communales, directement intéressées, quittent la salle du Conseil communal.

S.P.4. Finances communales – Garantie d'emprunts à accorder au CPAS.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité

Article 1er- de cautionner solidairement et indivisiblement le paiement du montant dont le CPAS de Wavre, à 1300 Wavre, avenue Henri Lepage, 7 serait ou deviendrait redevable envers la Fortis Banque, société anonyme, dont le siège social se trouve à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, Registre des Personnes Morales numéro 0403.199.702, du chef des emprunts d'un montant total de 6.000.000,00 € que cette dernière lui a octroyés selon les clauses, modalités et conditions décrites dans le cahier spécial des charges portant les références n°2010-36 et la lettre d'offre de la Banque du 29/06/2011 dont la caution déclare avoir pris connaissance ;

Art.2.- de marquer son parfait accord sur les conditions, clauses et modalités des emprunts;

Art.3.- la présente délibération sera soumise à l'autorité de Tutelle, conformément à la loi communale et aux décrets applicables.

- - - - -

Mmes N. DEMORTIER, A-M BACCUS et Y. CALBERT, Conseillères communales, pénètrent dans la salle et reprennent place à la table du Conseil communal.

- - - - -

S.P.5. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Extension – Zone B' – Retrait des décisions du Conseil communal du 27 juin 2006 et du 20 mars 2007 décidant la cession d'un terrain (Société HARPO).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par vingt-quatre voix pour et trois abstentions,

Article unique.- De rapporter les délibérations du Conseil communal des 27 juin 2006 et 20 mars 2007, décidant la cession d'une parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été, partie des numéros 151a, 152d et 153f de la section A, 1^{ière} division, sise dans les limites de l'extension du Parc Industriel Nord (Zone B'), et y développant une superficie de 95 ares, à la société HARPO.

- - - - -

S.P.6. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Extension – Zone C'/2 – Décision de principe (BUSTIN).

Adopté par vingt voix pour, quatre voix contre et trois abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par vingt voix pour, quatre voix contre et trois abstentions,

Article 1er – le principe de la cession de la parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été partie du numéro 287B de la section A, 3^{ème} division, sise dans les limites de l'extension du Parc industriel Nord (Zone c') et y développant une superficie d'environ 50 ares, à la société en formation IMMOBUSTIN, la société BUSTIN MOTORS, dont le siège social se trouve, à 1300 WAVRE, avenue Zénobé Gramme, 45, ainsi qu'à Mme RONVEAUX et M. BUSTIN

pour le prix global et forfaitaire de 416.000€ , les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art.2.- Le compromis est approuvé.

Art.3.- Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

- - - - -

S.P.7. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone C’/2 – Zone B’ – Acquisition d’un bien – Cession d’un bien – Echange – Modification du projet d’acte (VDL CONSULTING).

Adopté par vingt voix pour, quatre voix contre et trois abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par vingt voix pour, quatre voix contre et trois abstentions,

Article unique - Le projet d’acte est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l’acte notarié.

- - - - -

S.P.8. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l’ancien abattoir communal – Cession des quotités indivises du terrain à l’acquéreur d’une des entités privées – Approbation du compromis de vente type.

Adopté par vingt-trois voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par vingt-trois voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{ier} - d’approuver le principe de la cession de la parcelle constituant l’ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K d’une superficie d’après mesurage de 33a 91ca, au prix global de 2.000.000€. La vente se fera par quotités indivises aux acquéreurs des entités privées érigées sur le bien au prix de 200€ par 10.000ème.

Art. 2 – Le projet de compromis de vente type est approuvé.

Art. 3 – de désigner l'étude des Notaires associés Pierre NICAISE, Benoît COLMANT et Sophie LIGOT de Grez-Doiceau pour dresser l'acte authentique.

- - - - -

S.P.9. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l'ancien abattoir communal – Cession d'une quotité indivise du terrain à l'acquéreur d'une des entités privées – Approbation de l'acte de base.

Adopté par vingt-trois voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par vingt-trois voix pour et quatre voix contre,

Article unique - d'approuver le projet d'acte de base régissant la vente des entités privées de la Résidence des Princes érigée sur le terrain de la Ville, sis avenue des Déportés 22, à Wavre.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

- - - - -

S.P.10. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l'ancien abattoir communal – Cession d'une quotité indivise du terrain à l'acquéreur d'une des entités privées – Approbation du projet d'acte (M. DELMER).

Adopté par vingt-trois voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :Par vingt-trois voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d'approuver le principe de la cession de 109/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l'ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l'ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à Monsieur DELMER Daniel et son épouse Madame CUIGNET Cécile, domiciliés à Wavre, avenue Chevalier Jehan 112 au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 21.800€htva ;

Art. 2 – Le projet d'acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

- - - - -

S.P.11. Affaires immobilières – Acquisition d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique – Construction d'une cabine électrique – Avenue des Princes (LENAERTS INVEST).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article 1er.- D'acquérir, pour cause d'utilité publique, la cabine électrique sur et avec terrain sise dans une cour située à front de l'avenue des Princes, cadastré section G, numéros 140N et 140L (partie) pour une superficie de 38m², propriété de la société anonyme Lenaerts Invest dont le siège social se situe à Grez-Doiceau, rue du Moulins, 11, au prix de 19.600€.

Les frais d'acte seront à charge de la Ville de Wavre (Régie de l'Electricité).

Art.2 – Le projet d'acte est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

Art. 3- La dépense sera imputée à l'article 1.23 du service extraordinaire de l'exercice 2012 de la Régie de l'électricité et sera financé par prélèvement sur fonds propre.

- - - - -

S.P.12. Travaux publics – Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre – Remplacement des zingeries – Approbation du projet, du cahier spécial des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif des travaux et de la dépense totale et du mode de passation et de l'avis de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet de travaux de réparation des toitures et remplacement des corniches de la basilique Notre-Dame de Basse-Wavre, le cahier spécial des charges régissant le marché, le montant estimatif des travaux qui s'élève à 49.724,13 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation du marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 790/724-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.13. Travaux publics – Appel à projets « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallon et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 14-18 » – Cimetière de Wavre – Aménagement de la parcelle des étoiles et rénovation du monument aux morts – Approbation du projet, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation des marchés.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er - D'approuver le projet et le plan d'aménagement de la Parcelle des étoiles du cimetière de Wavre dans le cadre de l'axe 1 – volet 3 de l'appel à projets « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 14-18 » du Service public de Wallonie ainsi que le montant estimatif des travaux qui s'élève à 15.125,00 € taxes comprises.

Article 2 - D'approuver le projet de remise en état du Monument aux morts situé dans l'entrée du cimetière de Wavre dans le cadre de l'axe 2 de l'appel à projets « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 14-18 » du Service public de Wallonie ainsi que le montant estimatif des travaux qui s'élève à 24.200,00 € taxes comprises.

Art. 3 - Le mode de passation des marchés à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 4 - La dépense sera imputée à l'article n° 878/725-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2012 où une somme de 50.000,00 € est inscrite.

Art. 5 - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Art. 6 - La présente délibération sera transmise au Service public de Wallonie - DGO1 pour obtention des subsides.

- S.P.14. Travaux publics – Cimetière de Limal – Construction d’un bâtiment de services – Approbation du projet, du cahier spécial des charges et des plans régissant l’entreprise, du montant estimatif des travaux et de la dépense totale et du mode de passation et de l’avis de marché.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l’unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet de travaux construction d'un bâtiment de service au cimetière de Limal, le cahier spécial des charges et les plans régissant le marché, le montant estimatif des travaux qui s'élève à 163.028,14 € ainsi que le montant de la dépense totale qui s'élève à 170.000,00 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation du marché à savoir l'adjudication publique ainsi que l'avis de marché sont approuvés.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 878/722-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2012 où une somme de 150.000,00 € est prévue ; une somme complémentaire sera inscrite aux prochaines modifications budgétaires.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- S.P.15. Marché de services – Ancienne sucrerie Naveau – Assainissement du terrain – Etude du projet et direction des travaux – Approbation du cahier spécial des charges régissant l’entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l’unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet de marché de services pour l'étude du projet et la direction des travaux d'assainissement de l'ancienne sucrerie Naveau, le cahier spécial des charges régissant ce projet, ainsi que le montant estimatif de la dépense qui s'élève à 24.000,00 € (vingt-quatre mille euros) taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 762/722-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.16. Marché de fournitures – Acquisition de matériel destiné à la propreté publique (2 charrettes de balayeurs) – Approbation du projet, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet d'acquisition de matériel destiné à la propreté publique à savoir deux charrettes de balayeurs ainsi que le montant estimatif de la dépense qui s'élève à 1.500,00 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 421/744-51 du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.17. Marché de fournitures – Régie de l'électricité – Acquisition de câbles d'énergie haute tension et basse tension et signalisation fibre optique – Approbation du projet, du cahier des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : A l'unanimité

Art.1. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012 du 7 février 2012 et le montant estimé du marché "Acquisition de câbles HT, BT et signalisation", établis par le Régie de l'Electricité - Service Direction. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 319.845,00 € hors TVA ou 358.802,13 €, TVA comprise.

Art.2. - De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Art.3. - De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Art.4. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art.5. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 1. 23.

- - - - -

S.P.18. Marché de fournitures –Acquisition de podiums praticables – Approbation du projet, du cahier des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012-004 et le montant estimé du marché "Podiums praticables pour intérieur et extérieur", établis par le Service Achats. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 9.500,00 € hors TVA ou 11.495,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3. - De consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée:

- John van Zuylen, Rue de Wez, 11 à 1315 Incourt
- Pierart, Route Provinciale, 54 à 1301 Wavre
- KYDEA, Rue de la Maladrerie, 51 à 1370 Jodoigne

Article 4. - De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 7 mars 2012 à 10.30 h.

Article 5. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2012 à l'article 763/744-51.

- - - - -

- S.P.19. Marché de fournitures – Acquisition de tentures et capitonnage de portes – Approbation du projet, du cahier des charges régissant l’entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.
-

A la demande de M. le Bourgmestre, ce point est retiré de l’ordre du jour.

- - - - -

- S.P.20. Personnel communal – Service d’Incendie – Promotion au poste de sous-lieutenant volontaire – Organisation d’une épreuve d’aptitude à occuper la fonction.
-

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l’unanimité,
D E C I D E :

Article 1er .- De déclarer que le poste de sous-lieutenant volontaire actuellement vacant est accessible par promotion.

Article 2 .- De procéder à l’organisation d’une épreuve d’aptitude au poste de Sous-lieutenant volontaire, au service d’incendie.

Article 3. - La présente délibération sera adressée, pour information, à Mme le Gouverneur de la province du Brabant wallon.

- - - - -

- S.P.21. Service de l’Instruction publique – Enseignement maternel – Création d’un demi-emploi – Ratification.
-

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

A l’unanimité,
D E C I D E :

Article 1er. - La décision du Collège communal en date du 2 décembre 2011, décidant la création d’un demi-emploi supplémentaire d’institutrice maternelle dans l’enseignement communal de la Ville de Wavre, à partir du 22 novembre 2011 jusqu’au 30 juin 2012, est ratifiée.

Article 2. - Une expédition de la présente délibération sera transmise à Mme l'Inspectrice cantonale.

- - - - -

La séance publique est levée à dix-neuf heures trente minutes et le Conseil communal se constitue à huis clos à dix-neuf heures trente-deux minutes.

- - - - -

B. HUIS CLOS

(...)

- - - - -

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du vingt-quatre janvier deux mil douze est définitivement adopté.

- - - - -

La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

- - - - -

Ainsi délibéré à Wavre, le vingt-huit février deux mil douze.

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre - Président

Patricia ROBERT

Charles MICHEL